

FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

03801
01 00

Section 1 -- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NUMÉRO DU PRODUIT	DATE DE PRÉPARATION	Santé	2*
03801	15-JUN-08	Inflammabilité	3
		Réactivité	0

NOM DU PRODUIT
KRYLON® Industrial QUIK-MARK™ Water-Based Inverted Marking Paint (APWA),
Utility Yellow

NOM DU FABRICANT
THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY
Diversified Brands
Cleveland, OH 44115

NUMÉROS DE TÉLÉPHONES ET SITES WEB
Renseignements sur le produit
(800) 247-3266
Renseignements réglementaires
(216) 566-2902 www.paintdocs.com
Urgence médicale
(216) 566-2917
Urgence de transport pour une urgence chimique SEULEMENT
(800) 424-9300 (déversement, fuite, incendie, exposition
ou accident)

Section 2 -- COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

% EN POIDS	CAS No.	INGRÉDIENT	UNITÉS	PRESSION VAPEUR
15	74-98-6	Propane		
		ACGIH TLV	2500 ppm	760 mm
		OSHA PEL	1000 ppm	
7	110-54-3	Hexane		
		ACGIH TLV	50 ppm	127 mm
		OSHA PEL	50 ppm	
3	107-83-5	2-Methylpentane		
		ACGIH TLV	Pas Disponible	211 mm
		OSHA PEL	Pas Disponible	
1	96-14-0	3-Methylpentane		
		ACGIH TLV	500 ppm	211 mm
		OSHA PEL	Pas Disponible	
1	79-29-8	2,3-Dimethylbutane		
		ACGIH TLV	Pas Disponible	230 mm
		OSHA PEL	Pas Disponible	
5	64742-89-8	Solvant Naphta Aliphatique Léger		
		ACGIH TLV	300 ppm	12 mm
		OSHA PEL	300 ppm	
		OSHA PEL	400 ppm STEL	
15	108-88-3	Toluène		
		ACGIH TLV	20 ppm	22 mm
		OSHA PEL	100 ppm (Peau)	
		OSHA PEL	150 ppm (Peau) STEL	

Suite à la page 2

0.1	100-41-4	Éthylbenzène				
		ACGIH TLV	100	ppm		7.1 mm
		ACGIH TLV	125	ppm	STEL	
		OSHA PEL	100	ppm		
		OSHA PEL	125	ppm	STEL	
8	471-34-1	Carbonate de Calcium				
		ACGIH TLV	10	mg/m3	de poussière	
		OSHA PEL	15	mg/m3	total de polva	
		OSHA PEL	5	mg/m3	fracción respirable	
1	13463-67-7	Dioxyde de Titane				
		ACGIH TLV	10	mg/m3	de poussière	
		OSHA PEL	10	mg/m3	total de polva	
		OSHA PEL	5	mg/m3	fracción respirable	

Section 3 -- IDENTIFICATION DES RISQUES

SOURCES D'EXPOSITION

L'exposition peut se produire par l'INHALATION des vapeurs ou du brouillard de pulvérisation.

La PEAU et les YEUX peuvent entrer en contact avec le produit, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

EFFET DE LA SUREXPOSITION

YEUX: Irritation des YEUX.

PEAU: L'exposition prolongée ou répétée risque de provoquer l'irritation des peau.

INHALATION: Irritation des voies respiratoires supérieures.

Peut causer la dépression nerveuse. Une sur-exposition excessive à ce produit peut entraîner la perte de conscience, voire même la mort.

L'exposition, excessive et prolongée, aux solvants de la 2 section peut entraîner de mauvaises conséquences aux systèmes du foie, urinaire, cardio-vasculaire et reproductif.

SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION

Les maux de tête, l'étourdissement, la nausée et la perte de coordination des mouvements sont tous des symptômes d'exposition excessive aux vapeurs ou à la brume de pulvérisation.

La rougeur et les démangeaisons ou la sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive des yeux ou de la peau.

ETAT DE SANTÉ AGGRAVÉ PAR EXPOSITION

En général, aucune exposition n'est reconnue.

CANCÉROGÉNÉICITÉ

Voir la Section 11.

 Section 4 -- PREMIERS SOINS

YEUX: Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes.
Aller voir un médecin.

PEAU: Laver à fond les parties affectées avec de l'eau et du savon.
Enlever les habits contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

INHALATION: Si une personne en est affectée, l'aider à sortir des lieux. Rétablir la respiration. Aider la personne à rester calme et au chaud.

INGESTION: N'incitez pas la personne à vomir.
Aller voir un médecin immédiatement.

 Section 5 -- MESURES EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR	LIE	LSE
Propellant < 0 F	0.9	9.5

MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse d'alcool

DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS

Les contenants fermés peuvent exploser (à cause de l'augmentation de la pression) s'ils sont exposés à une chaleur extrême.

L'application aux surfaces chaudes exige qu'on prenne des précautions spéciales.

En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir le médecin.

MESURES PARTICULIÈRES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté.

La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

 Section 6 -- MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE LORSQUE DES MATIÈRES SONT RENVERSÉES OU ÉVAPORÉES

Enlever toute source de combustion. Bien aérer.

Nettoyer avec un absorbant non réactif.

 Section 7 -- MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CATÉGORIE D'ENTREPOSAGE

Pas Disponible

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE DE LA MANIPULATION

Tenir loin de la chaleur, étincelles et de flamme nue. Les vapeurs peuvent s'accumuler rapidement et s'enflammer et causer une explosion.

Aucours de l'utilisation de ce produit jusqu'à la disparition de toutes les vapeurs: Garder l'endroit bien aéré. Eviter de fumer. Eteindre toute flamme, veilleuse d'appareils et réchauds. Couper la courant des poêles, des outils et appareils électriques ainsi que de toute autre source de combustion.

Suivre les procédures approuvées pour attacher solidement et pour permettre l'écoulement de l'électricité dans le sol.

Contenu sous pression. Ne pas ouvrir, incinérer ou exposer à des températures au dessus de 120 Fahrenheit. La chaleur des rayons du soleil, des radiateurs, des réchauds, de l'eau chaude, ou provenant de toute autre source, peut provoquer l'explosion du contenant. Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants.

Section 8 -- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE AUCOURS DE L'UTILISATION

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter d'aspirer les vapeurs et la brume de vaporisation.

Bien se laver les mains après l'utilisation.

Ce produit peut contenir des matières classifiées comme petites particules irritantes, telles que le dioxyde de titane ou le carbonate de calcium (voir la liste ACGIH TLV, la préface et l'annexe D). On peut avoir ces particules dans des proportions dangereuses uniquement au moment du grattement et de l'érafflement de la couche séchée. Si la liste dans la 2e section ne fait aucune mention spécifique de la présence des poussières de particules, les limites applicables sont: pour ACGIH TLV 10 mg/m³ (concentration totale de poussière), 3 mg/m³ (fractionnée de respiratoire).

VENTILATION

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 2e section est maintenue au-dessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Si on ne peut pas maintenir, par simple ventilation, le niveau auquel on s'expos personnellement en dessous des limites applicables, porter un respirateur à filtre de vapeur organique et particules approprié et bien ajusté approuvé par NIOSH/MSHA pour se protéger contre les produits de la 2e section.

Pendant que vous frottez ou poncez la couche sechée, porter un respirateur à filtre de poussière et de brume, approuvé par NIOSH/MSHA pour vous protéger contre la poussière qui peut éventuellement se dégager de ce produit, de la peinture ou de l'abrasif.

GANTS PROTECTEURS

Aucun n'est exigé pour l'application normale des produits aérosol, lorsqu'on n'attend qu'un minimum de contact avec la peau. Pour un contact prolongé et répété, portez des gants résistants aux produits chimiques.

LUNETTES DE SÉCURITÉ

Porter les lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés.

AUTRES PRÉCAUTIONS

L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort.

Section 9 -- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POIDS DU PRODUIT	7.01 lb/gal	839 g/l
DENSITÉ	0.84	
COURBE D'ÉBULLITION	<0 - 325 F	<-18 - 162 C
POINT DE FUSION	P.D.	
VOLUME VOLATIL	91 %	
VITESSE D'ÉVAPORATION	Plus vite que l'Éther	
DENSITÉ DE LA VAPEUR	Plus lourd que l'Air	
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	P.D.	
pH	7.0	
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (Théorique)		
Volatil Poids	50.50%	Moins d'eau et de solvants exemptés

Section 10 -- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ -- Stable

CONDITIONS À ÉVITER

Aucun connu.

INCOMPATIBILITÉ

Aucun connu.

PRODUITS DANGEREUX DÛ À LA DÉCOMPOSITION

Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne Peut Pas De Produire

Suite à la page 6

Section 11 -- DONNÉES TOXICOLOGIQUES

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES

L'exposition à l'hexane prolongée et répétée, peut endommager le tissu nerveux des bras et des jambes (neuropathie périphérique), entraînant comme conséquence, la faiblesse des muscles et la perte de sensation. La présence de la cétone méthyle éthyle peut accentuer ces conséquences.

Il existe des rapports de recherches qui associent des troubles permanentes du cerveau et du système nerveux à l'exposition excessive, répétée et prolongée aux solvants.

À partir de données expérimentales provenant d'études suffisantes menées chez les animaux et d'études insuffisantes menées chez humains, l'éthylbenzène est classifié par le CIRC comme étant possiblement carcinogène chez les humains (group 2B). On a constaté une augmentation de certains types de cancer, y compris des tumeurs du rein chez les rats et des tumeurs du poumon et du foie chez les souris, lorsque ces animaux ont été exposés à l'inhalation de concentrations élevées d'éthylbenzène à long terme. Toutefois, ces effets n'ont pas été observés chez les animaux exposés à de plus faibles concentrations d'éthylbenzène. Jusqu'à présent il n'y a aucune preuve suggérant que l'éthylbenzène provoque le cancer chez les humains.

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) estime que ses experts disposent d'indications suffisantes pour affirmer que le dioxyde de titane provoque le cancer chez le rat (monographie vol. 93). Le CIRC le classe cancérigène possible pour l'homme (catégorie 2B), mais les études effectuées chez l'humain n'évoquent pas de lien entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane et l'augmentation du risque de cancer. D'après un sommaire du CIRC sur le dioxyde de titane, "Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane se lie à d'autres substances, comme la peinture."

INFORMATION TOXICOLOGIQUE

CAS No.	Ingredient				
74-98-6	Propane	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50	RAT		Pas Disponible
110-54-3	Hexane	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50	RAT		28700 mg/kg
107-83-5	2-Methylpentane	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50	RAT		Pas Disponible
96-14-0	3-Methylpentane	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50	RAT		Pas Disponible
79-29-8	2,3-Dimethylbutane	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50	RAT		Pas Disponible
64742-89-8	Solvant Naphta Aliphatique Léger	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50	RAT		Pas Disponible
108-88-3	Toluène	LC50	RAT	4HR	4000 ppm
		LD50	RAT		5000 mg/kg
100-41-4	Éthylbenzène	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50	RAT		3500 mg/kg
471-34-1	Carbonate de Calcium	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50	RAT		Pas Disponible
13463-67-7	Dioxyde de Titane	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50	RAT		Pas Disponible

Section 12 -- DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucunes donnies disponibles.

Section 13 -- DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les déchets provenant de ce produit peuvent être dangereux, selon la définition donnée dans la "U.S. Resource Conservation and Recovery Act" (RCRA) 40 CFR 261.

On doit soumettre les déchets au test de combustion afin de déterminer les numéros de l'EPA applicables.

Ne pas incinérer. Éliminer la pression dans le contenant. Se débarrasser du contenu conformément aux lois anti-pollution fédérales, provinciales et municipales.

Suite à la page 8

 Section 14 -- DONNÉES SUR LE TRANSPORT

US Ground (DOT)

May be classed as Consumer Commodity, ORM-D
 UN1950, AEROSOLS, 2.1, LIMITED QUANTITY, (ERG#126)

Canada (TDG)

May be classed as Consumer Commodity, ORM-D
 UN1950, AEROSOLS, CLASS 2.1, LIMITED QUANTITY, (ERG#126)

IMO

May be shipped as Limited Quantity
 UN1950, AEROSOLS, CLASS 2.1, LIMITED QUANTITY, EmS F-D, S-U

 Section 15 -- DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

SARA 313 (40 CFR 372.65C) AVIS DE FOURNISSEUR

CAS No.	CHIMIQUE/COMPOSÉ	% by WT	% Element
110-54-3	Hexane	7	
108-88-3	Toluène	15	
100-41-4	Éthylbenzène	0.1	

CALIFORNIA PROPOSITION 65

AVERTISSEMENT: Ce produit des matières chimiques connue de l'État de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

DONNÉES SUR LA TSCA

Tous les produits chimiques dans ce produit sont énumérés, ou exemptez de l'énumération, sur le inventaire de TSCA.

 Section 16 -- AUTRES DONNÉES

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Les renseignements donnés ci-haut se rapportent à ce produit suivant sa formule actuelle et s'appuient sur les données disponibles en ce moment. L'addition de diluant et autres additifs peut changer considérablement les risques associés à ce produit et sa composition. Etant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les conditions d'utilisation, nous ne donnons aucune garantie, explicite ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité concernant l'usage, quel qu'il soit, de ces renseignements.